

RÉPUBLIQUE ET



FOET TENERAN LVX

CANTON DE GENÈVE

## ARRÊTÉ

relatif au changement de dénomination  
d'un chemin sur le territoire de la  
commune de Veyrier

du 14 janvier 1981

## LE CONSEIL D'ÉTAT

vu la requête de la commune de Veyrier du 29  
octobre 1980 ;

vu le préavis favorable de la commission can-  
tonale de nomenclature ;

vu le règlement sur la dénomination des artères  
et la numérotation des bâtiments du 19 février 1975,

## A R R E T E

La dénomination : chemin des Jachères est modifiée en :

*CV 58289* - chemin d'Orjobet (nom connu d'un passage et d'une gorge  
du Salève).

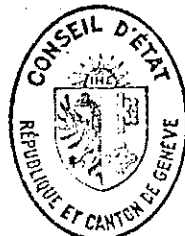
Cette artère, sans issue, part du chemin des Halliers  
(fe cadastrale 8, de Veyrier).

L'arrêté du 31 janvier 1979, lettre f, est modifié en  
conséquence.

Cette nouvelle dénomination entre immédiatement en vigueur.

Communiqué à :

Intérieur	7 ex.
Finances	1 ex.
Police	2 ex.
Travaux	3 ex.
sautier	3 ex.
BH	1 ex.
chancellerie	1 ex.



Certifié conforme  
Le chancelier d'Etat :

*D. Haenni*